



Samedi 30 janvier 2021

Covid-19 :

Fermeture des centres commerciaux non alimentaires de plus de 20 000 m² à compter de ce dimanche 31 janvier 2021

Le Premier Ministre a annoncé la fermeture des centres commerciaux d'une surface supérieure à 20 000 m², qui génèrent des brassages de population importants et présentent ainsi un risque de circulation accrue du virus. Cette fermeture interviendra au plus tard ce samedi soir à minuit.

Dans le département des Bouches-du-Rhône, il s'agit des centres commerciaux suivants :

- Le Merlan (Marseille - 13^{ème}),
- Centre Valentine (Marseille - 11^{ème}),
- Les Terrasses du Port (Marseille - 2^{ème}),
- Centre Bourse (Marseille - 1^{er}),
- Grand Littoral (Marseille - 15^{ème}),
- Avant Cap (Cabriès),
- Barnéoud Casino (Les Pennes Mirabeau),
- Grand Vitrolles.

Les zones commerciales, parcs d'activité et villages de marques où la circulation du public entre les commerces intervient en extérieur ne sont pas concernés et peuvent rester ouverts. En revanche, les bâtiments de plus de 20 000 m² cumulés reliés par des allées closes et couvertes de ces zones doivent fermer.

Les commerces alimentaires des centres commerciaux restent ouverts, qu'il s'agisse des supermarchés ou des magasins alimentaires spécialisés (boulangerie par exemple). Les pharmacies resteront également ouvertes.

Les commerces fermés n'auront pas la possibilité de faire de click&collect ou de retrait de commande. En revanche, la livraison de leur produit restera possible.

Par ailleurs, un renforcement des jauges pour les commerces a été annoncé, avec une personne pour 10 m² de surface de vente pour ceux de plus de 400 m². Les autres commerces conservent une jauge à une personne pour 8 m².

Christophe Mirmand demande à l'ensemble de la population de ne pas relâcher les efforts, collectifs et individuels et en appelle à la responsabilité de chacun. Cette nouvelle phase ne sera réussie que si nous respectons scrupuleusement l'ensemble des mesures d'hygiène, les gestes barrière et la distanciation sociale.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

